**Fiche d’inscription – Séjour Twirling – Celles-sur-Belle 2024**

Informations du jeune

NOM et Prénom :

Date de Naissance : Age (en juillet 2024) :

Adresse postale :

Ville : Code Postal :

Téléphone :

Mail :

Informations responsable légal / personne à joindre en cas d’urgence

NOM et Prénom du responsable légal :

Téléphone : Mail :

NOM et Prénom de la personne à joindre en cas d’urgence :

Téléphone : Mail :

*(si le responsable légal est la personne à joindre en cas d’urgence, indiquer « idem »)*

Date du séjour

*Du 7 au 12 juillet 2024*

Autorisations parentales

Je soussigné(e), …………………………………………, responsable légal(e), autorise mon enfant à :

* Participer au séjour à CELLES-sur-Belle, qui aura lieu en juillet 2024
* Être véhiculé en minibus par l’équipe d’encadrement
* Être transporté en voiture par un membre de l’équipe d’encadrement
* Participer aux activités proposées (twirling, multisports, etc…)
* Se rendre à la baignade encadrée par l’équipe et surveillée par un Maître-Nageur Sauveteur
* Mon enfant sait nager
* J’envoie le dossier par courrier à l’adresse suivante :

**FSCF Nouvelle-Aquitaine** **– 2 Avenue de l’Université – 33400 TALENCE**

* **Je joins le règlement** ou le justificatif de virement bancaire
* Je joins une attestation d’aisance aquatique / de savoir nager
* Je joins la fiche sanitaire de liaison ainsi que la copie de la page vaccination du carnet de santé

***Moyens de paiement acceptés : virement ou chèque à l’ordre suivant :***

***COMITE REGIONAL FSCF NOUVELLE-AQUITAINE***

* Je déclare exacts tous les renseignements portés sur cette fiche
* J’autorise l’organisateur du séjour à utiliser les photos et les vidéos prises pendant ce séjour à des fins de communication autour des activités du Comité Régional FSCF Nouvelle-Aquitaine
* J’autorise le responsable du séjour à prendre tout mesure (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) nécessaires par l’état de mon enfant.

*ANNULATION & REMBOURSEMENT : La date limite pour l’annulation d’une inscription est fixée au 8 juin 2024. Passé cette date, il vous sera impossible d’être remboursé du montant de l’inscription, sauf dans le cas d’une raison médicale. Auquel cas, un certificat médical vous sera demandé pour procéder à l’annulation et au remboursement.*

Fait le

A Signature :

RIB du comité régional :

Une image contenant texte, capture d’écran, Police, Parallèle

Description générée automatiquement